

INFO

RAPIDE



Paris, le 20 mars 2024

Relevé de décision de la CPPNI Transport Routier de Marchandises du lundi 18 mars 2024 :

2 points à l'ordre du jour :

- Recours aux nouvelles technologies sur et à bord des véhicules professionnels : enjeux et perspectives
- Questions diverses.

Un représentant de la DGT et un chef de projet de la CNAM sont présents pour accompagner et intervenir sur le sujet.

1. Recours aux nouvelles technologies sur et à bord des véhicules professionnels : enjeux et perspectives

La FNTR présente un document sur l'utilisation des nouvelles technologies (IA / objets connectés / internet des objets) et véhicules professionnels qui comprend :

- Des éléments de définition
- L'application des nouvelles technologies aux activités des transports routiers et problématiques d'accidentologie
- Les problématiques afférentes à l'utilisation généralisée des nouvelles technologies
- L'évolution du cadre juridique : le règlement européen GSR II
- Une synthèse des différents aspects du sujet du rapport entre les activités de conduite et les nouvelles technologies
- Le rôle de la branche, des partenaires et des pouvoirs publics

La CFDT s'oppose catégoriquement à toute atteinte de la vie privée des conducteurs et surveillera de très près ce dossier. Néanmoins la délégation reconnaît que l'utilisation des nouvelles technologies peut contribuer à renforcer la sécurité des conducteurs et à améliorer leurs conditions de travail. Il faudra mener une étude de l'impact sur la santé des conducteurs. Il faut également suivre l'évolution de l'intelligence artificielle et l'accompagner.

PERSONNES À CONTACTER

Patrick **BLAISE**
Secrétaire Général
06 82 09 02 97

Olivier **ETHEVE**
Secrétaire Général Adjoint
06 73 59 09 89

Mustapha **ZOUFIR**
04 90 85 39 03



La FNTR s'inscrit dans la vision de l'Union Européenne consistant à atteindre un objectif « zéro mort » sur les routes d'ici à 2050. Le Secrétaire Général Adjoint notifie que le rôle de la branche est de veiller au respect du règlement européen dans ce domaine.

2. Questions diverses

La FNTR a fait parvenir en amont de cette CPPNI un courrier relatif au rapport chargement/déchargement faisant suite à la décision des partenaires sociaux de relancer le ministère des Transports sur ce sujet.

La CFDT sera signataire.

Concernant les classifications, les organisations patronales se réunissent de nouveau le 19 avril et **nous ferons une restitution lors de la prochaine CPPNI fixée le 28 mai 2024.**

